



Calendrier des opérations de mouvements , de nominations définitives des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés du second degré et des affectations des lauréats des concours du second degré de la session 2012



1/ Les maîtres contractuels en perte de contrat en raison de la réforme de la voie technologique peuvent candidater sur des services vacants dans la discipline technologie sans que cette mutation entraîne la perte de leur discipline d'origine et sans qu'il soit nécessaire d'engager une procédure de reconversion.

La demande doit être traitée dans le cadre intra-académique.

Les maîtres concernés doivent enseigner dans les disciplines de lycée technologique suivantes:

- **Génie civil**
- **Génie thermique**
- **Génie mécanique option construction, productique et maintenance**
- **Microtechnique**
- **Mécanique automatique**
- **Génie électrique option électronique et électrotechnique**

2/ Nominations définitives des maîtres contractuels et affectations des lauréats des concours de la session 2012

Une seule commission nationale d'affectation (CNA), le 13 juillet 2012, sera chargée d'étudier le cas des maîtres qui n'ont pu être affectés sur un service vacant.

3/ calendrier des opérations 2012

17 janvier 2012	Notifications aux académies des moyens pour la rentrée 2012
A déterminer par les académies	Notifications aux établissements des moyens pour la rentrée 2012
	Déclarations par les CE* des services vacants ou susceptibles de l'être
	Publication des services vacants
	Réception des candidatures des maîtres et des avis des CE
Juin 2012	Réunion impérative des CCMA
13 juillet 2012	Tenue de la CNA
Dès le 16 juillet 2012	Envoi aux maîtres des postes vacants dans l'académie et envoi au CE qui disposent de postes vacants de la liste des maîtres susceptibles de postuler.

CE : chef d'établissement